

DECRET N°72-297 du 15 novembre 1972

portant nomination de sous-préfets.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n° 304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et des Sous-Préfets et le décret N°72-295 du 15 novembre 1972 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n° 70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ,

DECRETE :

Article 1er.- M. Raphaël DOBOSSOU, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de Klouékanmè, est nommé Sous-Préfet de Porto-Novo, en remplacement de M. Désiré AHIVODJI.

Article 2.- M. René Stanislas FICO, Agent de Bureau, précédemment Chef d'Arrondissement de Birni, est nommé Sous-Préfet de Houllènou, en remplacement de M. Blaise AKANNI.

Article 3.- M. Yacoubou BACO, Adjoint Administratif, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Kandi est nommé Sous-Préfet d'Adjohoun, en remplacement de M. David OUENDO.

Article 4.- M. Antoine KANHONOU, Ingénieur Géomètre, est nommé Sous-Préfet de Pobè, en remplacement de M. Justin ZOUNTCHEGBE, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

Article 5.- M. Denis PO N'GOUH, Adjoint Administratif, précédemment Sous-Préfet de Natitingou, est nommé Sous-Préfet de Kétou en remplacement de M. Gilbert CHODATON, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

.../...

Article 6.- M. Benoit HOUNSOU, Attaché Administratif est confirmé dans ses fonctions de Sous-Préfet d'Avrankou.

ARTICLE 7.- L'adjudant SOSSOU Isidore est nommé Sous-Préfet de Sokété, en remplacement de M. Joseph COFFI DEKOUGBONTO.

ARTICLE 8.- M. Bori Biodon BATA YERIMA, Secrétaire Administratif, précédemment Sous-Préfet de Nikki, est nommé Sous-Préfet d'Abomey-Calavi, en remplacement de M. Thomas BALLE.

ARTICLE 9.- M. David OUENDO, Administrateur, précédemment Sous-Préfet d'Adjohoun, est nommé Sous-Préfet d'Allada, en remplacement de M. Edouard ROSSILET, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 10.- M. Bertin AGOSSOU AHOUADI, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Ouidah, en remplacement de M. Patrice Bernard KOUNDE, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 11.- M. Célestion MEHINTO, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet d'Athiémé, en remplacement de M. Justin FRANCISCO, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 12.- M. Hilaire BEGO, adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet d'Aplahoué, en remplacement de M. Armand ALAPINI.

ARTICLE 13.- L'Adjudant de Gendarmerie Michel GNONSOUNOU est nommé Sous-Préfet de Grand-Popo, en remplacement de M. Justin Dégnisseton ABOE.

ARTICLE 14.- M. Désiré AHIVODJI, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de Porto-Novo, est nommé Sous-Préfet de Savalou en remplacement de M. Baboni BARKA.

Article 15.- M. Robert Gangbè GUEDOU, Contrôleur des Services Financiers, précédemment Sous-Préfet d'Abomey, est nommé Sous-Préfet de Dogbo, en remplacement de M. Michel ASSOGBA, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 16.- M. Joseph TAMOU, Chargé de Recherches, précédemment Adjoint au Préfet du Borgou, est nommé Sous-Préfet de Klouékanmè en remplacement de M. Raphaël DOBOSSOU, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 17.- M. Mathias GOGAN, Administrateur, est nommé Sous-Préfet d'Abomey, en remplacement de M. Robert Gangbè GUEDOU, appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 18.- M. Armand ALAPINI, Adjoint Administratif, précédemment Sous-Préfet d'Aplahoué, est nommé Sous-Préfet de Dassa-Zoumè, en remplacement de M. Bio TCHANE, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 19.- M. Paul HAÏKOU, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Zagnanado, en remplacement de M. Désiré ADOGBO-MEDAGBE.

ARTICLE 20.- M. Moussa Barka BABONI, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de Savalou, est nommé Sous-Préfet de Savè, en remplacement de M. Issakou YERIMA, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 21.- M. Abdou Boni ZOUMAROH; Adjoint Administratif, précédemment Sous-Préfet de Pérééré, est nommé Sous-Préfet de Bopa, en remplacement de M. Célestin Zinsou AKPACA.

ARTICLE 22.- M. Maurice THOMAS; Adjoint Administratif précédemment Sous-Préfet de Banikoara, est nommé Sous-Préfet de Bohicon.

ARTICLE 23.- M. Imorou IDRISOU, Adjoint Administratif, précédemment Chef de l'Arrondissement de Kilibo, est nommé Sous-Préfet de Parakou, en remplacement de M. Moukadam DJINADOU.

ARTICLE 24.- M. Cassien AGBOTON, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Bembéréké, en remplacement de M. Saliou MAMADOU.

ARTICLE 25.- M. Dovi Casimir SATCHIVI, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Nikki, en remplacement de M. Bori BIODAN BATA YERIMA, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 26.- M. Robert Glèlé AGBIDINOUCOUN, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Kandi, en remplacement de M. Salifou PEDRO BONI, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 27.- M. Thomas BALLE, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet de Banikoara, en remplacement de M. Maurice THOMAS.

ARTICLE 28.- M. Arouna Sériki IDRISOU, Secrétaire Administratif, est nommé Sous-Préfet de Ségbana, en remplacement de M. Adam SOUNON.

ARTICLE 29.- M. Pierre BADET, Officier de Police, précédemment Commissaire de Police de Parakou, est nommé Sous-Préfet de Malanville, en remplacement de M. Ali Bio YERIMA, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

../..

Article 30. - M. Pierre BAGRI, Adjoint Administratif, Délégué du Gouvernement de Natitingou, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Sous-Préfet de Natitingou.

Article 31. - M. Bio TCHANE, Délégué du Gouvernement de Djougou, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Sous-Préfet de Djougou, en remplacement de M. Soulé Idrissou ISSOUFOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 32. - M. Désiré ADOGBO-DEDAGBE, Administrateur, précédemment Sous-Préfet de Zagnanado, est nommé Sous-Préfet de Kouandé, en remplacement de M. Roger LAFIA, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

Article 33. - M. Félix NOUKPO AMOUSSOU est nommé Sous-Préfet de Tanguiéta, en remplacement de M. Alou DJAOUGA, remis à la disposition du Ministre de la Fonction Publique.

Article 34. - M. Godfried JOHNSON, Administrateur, est confirmé dans ses fonctions de Sous-Préfet de Boukombé.

Article 35. - M. Saliou MAMADOU, précédemment Sous-Préfet de Bimbéréké est nommé Sous-Préfet de Kérou, en remplacement de M. Ali ZATO, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

Article 36. - M. Moukadam DJINADOU, précédemment Sous-Préfet de Parakou, est nommé Sous-Préfet de Bassila, en remplacement de M. Michel MEKIRE, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

Article 37. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 novembre 1972

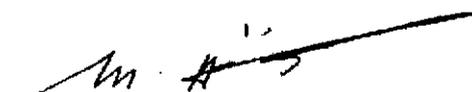
Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité

Le Ministre de l'Economie et des
Finances



Capitaine Michel ATKPE



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 5 - SGG 5 - MIS/DAI 60 - CS 6 - Grde Chanc. 1 - IAA 1
DCCT-DN 2 - Ministères 11 - DB-DC-2 CF-IGF-DI-Trésor 4 - DEP-DGAJL 4
DFP + S/Dtions 6 - Préfectures 6 - S/Préfectures 38 - Intéressés 40
Solde 1. - DGE 4 - Dtion Stat. 2.